



CONSTRUCTYS privilégie la dématérialisation pour informer les entreprises de la continuité de services auprès de ses adhérents et partenaires et a adressé à toutes ses entreprises adhérentes un e-mailing les incitant notamment à privilégier la gestion dématérialisée des dossiers afin de faciliter leur traitement par les collaborateurs en télétravail. En savoir plus <https://www.constructys.fr/covid19-constructys-assure-la-continuite-de-services/>

Le CCA-BTP propose un dispositif d'accompagnement des CFA et organismes de formation en termes de formation à distance, prévoit le renforcement du déploiement des solutions et outils numériques déjà existants et disponibles dans la très grande majorité des CFA du BTP, la diffusion de capsules de formation pouvant être exploitées sur des plateformes de formation à distance et l'élaboration d'un dispositif d'accompagnement méthodologique accessible en ligne pour accompagner au mieux les organismes de formation dans la gestion de la crise et permettre aux équipes pédagogiques de mettre en place des solutions opérationnelles de formation à distance.

En savoir plus :

<https://www.ccca-btp.fr/coronavirus-le-ccca-btp-se-mobilise-pour-favoriser-la-mise-en-place-de-modalites-de-formation-a-distance>

Le FAFCEA adapte son fonctionnement et la continuité de services aux entreprises est assurée. En revanche, le standard téléphonique est provisoirement fermé. Une présence au sein des locaux du FAFCEA reste assurée au travers de collaborateurs présents quotidiennement par roulement, chargés d'assurer la gestion des urgences, la réception/envoi du courrier. Si vous

souhaitez contacter le FAFCEA, vous pouvez adresser vos demandes par courriel à l'adresse suivante : [accueil@fafcea.com](mailto:accueil@fafcea.com) - En savoir plus : <https://www.fafcea.com/>

La Sécurité sociale des indépendants (ex RSI) maintient ses services aux assurés et prend une série de dispositions pour les soutenir. La SSI accélère le traitement des demandes auprès du service d'action sociale et mise aussi sur la dématérialisation.

En savoir plus : <https://www.secu-independants.fr/>

CIBTP : Depuis le 17 mars 2020, l'activité n'est plus assurée dans les délais habituels. Les locaux et l'accueil téléphonique sont fermés jusqu'à nouvel ordre. Les entreprises doivent faire l'ensemble de leurs déclarations prioritairement sur l'Espace sécurisé. La CIBTP propose un report de charges aux entreprises : <https://www.cibtp-idf.fr>

Sécurité sociale : la continuité des services assurée en privilégiant là-encore la dématérialisation. Sont concernées les Caisses d'Assurance maladie, Caisses d'allocations familiales, Caisses d'Assurance vieillesse et Caisses de retraite complémentaire Agirc-Arrco.

PRO BTP assure la continuité de ses activités avec des démarches simplifiées ainsi que des facilités de paiement mises en place pour les entreprises du BTP.

Pour les cotisations retraite, des délais pourront être accordés pour le paiement de l'échéance initialement programmée au 25 mars. Ce report pourra aller jusqu'à trois mois. Aucune majoration de retard ne sera appliquée. Ces dispositions concernent le paiement par virement ou par l'intermédiaire de la DSN. Pour les cotisations santé et prévoyance, un échéancier de paiement pourra être mis en place, sans pénalité ou majoration de retard. Dans tous les cas, les entreprises ne doivent pas modifier leurs déclarations habituelles. Enfin, pour les arrêts de

travail, PRO BTP adapte les remboursements de la Garantie Arrêt de Travail (GAT) pour tous les salariés qui font l'objet d'un arrêt de travail indemnisé par la Sécurité sociale en lien avec le COVID - 19 (arrêts de travail pour « isolement » des personnes potentiellement exposées ou parents d'enfants de moins de 16 ans). PRO BTP ne pratiquera aucun délai de carence au titre de l'indemnisation complémentaire GAT. Plus d'infos :

<https://www.probtp.com/part/flash-info-coronavirus-covid19.html>

QUALIBAT - les activités de qualification (suivi et renouvellement) / certification/ Commission et audit de QUALIBAT sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Toutes les réunions de Commissions d'examen et tous les audits en cours ou programmés sont reportés. Cette suspension d'activité est sans effet immédiat sur la validité de vos qualifications actuellement en cours.

QUALIT'ENR continue de traiter toutes demandes et pièces complémentaires reçues par mail, ainsi que les documents reçus par voie postale avant le mardi 17 mars. La priorité est clairement donnée à l'instruction de vos demandes, sachez cependant que 2 à 3 chargés de clientèle assurent un accueil téléphonique réduit.

QUALIGAZ continue de traiter les renouvellements des appellations PGI/PGM par le biais de la CAPEB Grand Paris sachant les appellations responsables gaz en renouvellement et dont la formation ne peut se tenir en raison du confinement sont actuellement gelées.

CEE : les plateformes téléphoniques indisponibles Les plateformes téléphoniques de nos partenaires CEE Total, Butagaz et EDF sont fermées jusqu'à nouvel ordre.